

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 octobre 2013

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013.

Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro.

**Sujets et budget en Phase 3 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget en Phase 3 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) envisagent notamment d'aborder les aspects suivants :

□ **Le budget 2013-2014 du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

Nous passerons en revue les différents programmes du PGEÉ et soumettront des recommandations particulières à chacun, dans le but d'améliorer leurs caractéristiques, de réduire leurs obstacles et de valider les hypothèses sur lesquelles ils se fondent, le tout dans le but global d'améliorer la performance en efficacité énergétique du PGEÉ (B-0155 et B-156, Gaz Métro 12, Documents 1 et 2).

Un souci particulier sera apporté à la gestion de la transition faisant suite à la dissolution du FEÉ, notamment des dossiers amorcés sous le FEÉ et transmis

au PGÉE. Nous visons à cet égard des objectifs de rigueur administrative tout en nous assurant que des solutions équitables pour les clients et bénéfiques pour l'environnement puissent être appliqués aux cas particuliers des dossiers ainsi transmis (B-0040, Gaz Métro 4, Document 1).

□ **Autres programmes**

Nous passerons en revue les programmes PRC et PRRC. le compte CASEP et le compte-projet-pilote CASS aux fins d'en valider l'efficacité et de maximiser l'atteinte des objectifs fixés dans une perspective de développement durable (B-0097, Gaz Métro-7 Doc. 4 et B-0157 et B-0158, Gaz Métro-12 Documents 4 et 5).

□ **Établissement général des charges d'exploitation de distribution et hausse tarifaire.**

De façon générale, nous examinerons les différents outils soumis par Gaz Métro afin de l'aider à paramétrer l'évolution de ses charges d'exploitation de distribution de Gaz Métro et la hausse tarifaire qui en résulte. Nous examinerons si l'application de ces outils, dans la mesure où il seraient utilisés par Gaz Métro, l'inciteraient correctement à faire les bonnes choses aux bons endroits, dans une perspective de développement durable.

Ces outils incluent notamment a) l'exercice de validation du revenu requis selon une formule paramétrique (B-0151, Gaz Métro-11, Document 27), b) l'incitatif à la performance relié à l'optimisation des outils d'approvisionnement et les indices de qualité de service (B-0159 à 0161, Gaz Métro-13, Documents 1 à 3), c) la proposition d'un mode d'établissement du taux annuel de gaz perdu dans les dossiers tarifaires (B-0153, Gaz Métro-11, Document 29), d) le balisage (B-0152, Gaz Métro-11, Document 28).

□ **Investissements et ajouts à la base de tarification**

Nous soumettrons des recommandations sur les investissements et la gestion de la pérennité du réseau dans une perspective d'équité intergénérationnelle, le tout en continuité de nos représentations des années antérieures sur ce sujet (B-0100, Gaz Métro-8, Document 1).

□ **Suivi du CFR du projet de réseau de la Côte Nord**

Nous nous assurerons du traitement adéquat des coûts échoués apparaissant au solde du CFR du projet de réseau de la Côte Nord (B-0102, Gaz Métro 9, Document 2).

□ **Autres questions soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable.**

Éventuellement, nous traiterons de toute autre question soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable qui pourrait apparaître lors de la preuve ou de l'audience en phase 3 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.